



TRACT NOTATIONS

Montreuil, le 25 février 2021

IMMOBILIER - ENVIRONNEMENT DU TRAVAIL *

NOTATIONS 2021 : LE DÉROULEMENT DE CARRIÈRE EST UN DROIT !

Aux six années consécutives de gel des salaires, la Direction de SNCF Immobilier ajoute de multiples réorganisations (rattachement de l'Immobilier avec Environnement du Travail) et des projets (Global FM et IMMO2021) qui fragilisent à nouveau le déroulement de carrière des cheminots.

Clé de voûte de sa stratégie, la réduction de la masse salariale se matérialise déjà par de nombreuses suppressions d'emplois, peu d'embauches et des salaires en berne.

Il est temps pour la Direction de mettre fin à cette politique de déclin !

La Fédération CGT des Cheminots exige que l'exercice de notations 2021 marque une amélioration sensible du déroulement de carrière des cheminots.

*Le faible effectif exécution des nouveaux périmètres d'IMMOBILIER ne permettant pas de bâtir une circonscription de notations, la Direction décide, sans concertation avec les élus, de les reverser à la circonscription Optim'Services.

La poursuite des suppressions de postes au sein d' « Environnement du Travail » sous couvert d'extrême polyvalence entre missions ET et missions IMMO, ainsi que le recours à l'externalisation réduisent encore le déroulement de carrière des cheminots. **C'est plus d'une centaine de positions de rémunération en moins à attribuer ces trois dernières années.**

L'évolution des métiers, avec notamment l'accroissement des missions de pilotage, de suivi des contrats, l'agrandissement des périmètres... n'a pas été suivie de **la requalification des postes à hauteur des exigences grandissantes !**

En plus de l'évolution des exigences métier, les cheminots d' « Environnement du Travail », comme de l'Immobilier, absorbent des charges de travail toujours plus importantes nécessitant davantage d'emplois. D'ailleurs, nombre d'entre eux constatent aujourd'hui l'effet néfaste de l'association Forfait en Jours/polyvalence.

C'est un constat indiscutable que l'attribution de qualifications supplémentaires pour cause de surcharge de travail ne saurait compenser.

Pour la Fédération CGT des Cheminots, les effectifs doivent être en adéquation avec les charges de travail. La Direction doit procéder aux embauches nécessaires pour a minima assurer **la couverture des Cadres d'Organisation (CO) à « Immobilier » et le remplacement des départs à la retraite à « Environnement du Travail ».**

En outre, la volonté de la Direction d'accentuer le recours à la soustraction et à l'externalisation qui intensifie, tant à ET qu'à IMMO, et contribue à la diminution des effectifs des 3 collèges. Le transfert des missions de reprographie, de la maintenance, des travaux à des prestataires privés, péjore fortement le déroulement de carrière des cheminots !

A ce jour, il manque 80 postes au CO et 70 absences de longue durée ne sont pas couvertes. Enfin, l'arrivée des « missions nouvelles » n'est toujours pas évaluée afin de définir les besoins en emplois supplémentaires. Or, il manquait déjà l'équivalent de 15% des effectifs en 2020, avant IMMO2021.

De plus, la Direction, au prétexte d'une conjoncture économique difficile, organise une nouvelle baisse du nombre de niveaux à attribuer. Elle allonge, par conséquent, le délai moyen de passage au niveau 2. En opposition aux choix de la direction, la CGT revendique le passage automatique sur le niveau 2 d'une qualification au bout de 7 ans, contre 14 ans à ce jour.



La Fédération CGT exige des mesures équivalentes pour les agents relevant du RH0254 (contractuels).

Les réclamations sont à adresser à vos délégués de commissions de notations, **signées** pour être recevables (par mail ou courrier papier).

Vos délégués de commissions :

Collège Exécution	Collège Maîtrise	
Titulaire	Titulaires	Suppléants
Bruno COMELET bruno.comelet@laposte.net 06 73 08 75 27	Olivier Coustaury (ET) olivier.coustaury@sncf.fr 06 29 54 23 13	Olivier Feger (ET) olivier.feger@sncf.fr
	Jérôme Saunier (IMMO) jerome.saunier@sncf.fr 06 12 93 61 62	Stéphanie Hutasse (IMMO) gauthis@orange.fr 06 80 60 09 82

Réglementairement, seules les réclamations transmises par vos délégués à la Direction sont examinées par la commission de notations.

Important : L'interdiction de transmettre les listings aux cheminots perdure et pénalise la parfaite information sur le positionnement dans la grille.

Cependant, **le temps moyen passé sur une PR, sur une qualification ou sur un niveau, est si élevé que les cheminots peuvent, TOUS, légitimement rédiger leurs réclamations à leurs délégués.**

Sachant qu'une réclamation pour la Position de Rémunération supérieure n'empêche pas de réclamer également pour la qualification supérieure ou le niveau 2 de la qualification.

Vos délégués CGT s'engagent à défendre votre demande et à **vous contacter personnellement** pour vous informer des raisons avancées par votre hiérarchie pour motiver son refus si tel était le cas.

Vos délégués de commissions CGT, votre syndicat CGT de proximité, les militants CGT sont à votre disposition pour les renseignements et l'aide dont vous pourriez avoir besoin dans la transmission de vos réclamations.

F É D É R A T I O N C G T D E S C H E M I N O T S

Nom :
 Prénom :
 Adresse :

 Fonction :
 Grade :
 Position de rémunération :
 Etablissement :
 Tél :
 E-mail :



BULLETIN D'ADHESION

**Ne dites plus :
« Que fait la CGT ? »
FAITES-LA !**

Nom du secteur : Tél :
 Syndicat : Tél :
 Nom du contact :
 Nom du syndiqué :

